

Motion du 20 février 2008 de MM. Simon Brandt, Olivier Fiumelli, Grégory Baud, Rémy Burri, Guy Dossan, Mmes Virginie Jordan, Christine Camporini, Patricia Richard et Anne-Marie Gisler: «Mettons fin au non-sens économique de la taxe professionnelle».

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la possibilité laissée aux communes de décider du montant du prélèvement, selon l'article 308 C de la loi générale sur les contributions publiques (D 3 05);
- que le type de cette taxation qui est progressive sur le nombre d'employés, le chiffre d'affaires et le loyer de la société fait que cela n'incite pas au développement économique et à l'engagement de personnel;
- que toute mesure permettant de faciliter l'activité économique des petites et moyennes entreprises (PME) est bienvenue pour permettre une diversité économique en ville;
- l'encouragement à l'emploi que représenterait une modification de la perception de la taxe professionnelle;
- la possibilité de remplacer tout ou partie de la taxe professionnelle par d'autres taxes moins inhibitrices d'emploi et de développement économique;
- que la perte de revenus pour la Ville via la fin de la taxation sur les effectifs serait minime,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- supprimer le prélèvement de la taxe sur les effectifs prévu à l'article 302 de la loi générale sur les contributions publiques, cela dès le budget 2009;
- procéder à une étude de faisabilité sur la suppression pleine et entière de l'actuelle taxe professionnelle communale sur les volets chiffres d'affaires et loyers (manque à gagner, possibilité de compensation via d'autres recettes, etc.).